

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mercredi 7 février 2018 -20h00**  
**sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s)** : Mme Sylvie ANDRÉ –

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Mr Matthias DAGON – Jean BOUILLOT (a donné pouvoir à Mr Gilles JALLET)

**Secrétaire de séance** : Mme Eveline BONAMY

**AVIS DU CONSEIL SUR PROJET D'ALIENATION D'UN PAVILLON H.L.M. France LOIRE**

Madame le Maire informe le conseil municipal du souhait de la SA d'HLM France Loire de vendre un pavillon locatif social situé au n°7 Lotissement Le Verger à Boucé.

L'article L 443-7 du Code de la construction et de l'Habitation stipule que le Préfet peut s'opposer à tout projet de cession de logements sociaux et doit également consulter la commune d'implantation pour avis.

Suite à une entrevue avec les responsables de France Loire, le Maire précise que ces ventes sont proposées en priorité à leurs locataires avant leur mise sur le marché. France Loire a indiqué avoir constaté une baisse des demandes de location de ces pavillons en zone rurale.

Le Maire leur a indiqué qu'il était souhaitable que la commune conserve une offre locative assez conséquente.

Après échanges, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet d'aliénation dudit pavillon.

**TRAVAUX AU LAVOIR ET POIDS PUBLIC**  
**DEMANDE D'ACCORD DÉFINITIF DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Les membres de la commission permanente du Conseil départemental, lors de la séance en date du 24 avril 2017, ont donné un accord de principe pour une subvention d'un montant de 3 075,45 €. Cette aide financière est accordée pour l'opération de réfection des toitures du lavoir et du poids public au titre du dispositif patrimoine rural non protégé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le projet définitif de ces travaux
- Valide le plan de financement s'y rapportant pour un montant total HT de 10 251,50 Euros
- Demande au Maire de déposer auprès du conseil départemental la demande d'accord définitif de subvention pour ce programme.

**C.C.A.B. – CONTRAT COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE BOURG**  
**DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU PROGRAMME DES**  
**ACTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la 1ère tranche des travaux du CCAB devait démarrer en 2017. Elle concernait la route de Montaigu et les abords de l'école.

La nature du projet étant liée au devenir du bâtiment située à proximité de l'école dont la Mairie s'est porté acquéreur, il a été décidé d'attendre avant de lancer les travaux. A ce jour, l'achat du bâtiment n'est toujours pas réalisé. Il convient donc, pour répondre à la demande du conseil départemental de lancer la maîtrise d'œuvre, de modifier l'ordre de programmation des actions de la façon suivante :

- **2018** : aménagement RD23 – Entrées Est et Ouest ainsi que l'aménagement de la Place Goutaudier

- **2019** : Route de Montaigu, abords de l'école et Place de l'église

Le montant global des travaux envisagés reste le même.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide l'ordre des actions telles qu'elles sont proposées
- demande à Madame le Maire de solliciter l'accord du Conseil Départemental en ce sens.

Un dossier de demande de subvention DETR au titre des programmes "accessibilité des personnes à mobilité réduite" et "prévention des risques et secours" pour les actions prévues au titre de l'année 2018 dans le cadre du CCAB sera également déposé auprès de la Préfecture.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – TRAVAUX DE VOIRIE 2018**

Le Maire présente aux élus les devis reçus en Mairie pour des gros travaux de voirie nécessaires en 2018 :

- Devis Sté M. TP Travaux Publics pour un montant HT de 3 626,50 Euros
- Devis Colas pour un montant HT de 79 543,50 Euros

Soit un **total de travaux HT de 83 170,00 Euros.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide la réalisation des travaux
- accepte les devis présentés
- demande à Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie correspondant à 30% du montant HT des devis.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2018 au programme d'investissement n° 89.

### **A.S.B. – RÉGULARISATION DE SUBVENTION**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 19-2017 du 16 Mai 2017 indiquant la prise en charge de la consommation électrique du stade par le budget principal hauteur de 1 000 Euros. Dans le cas d'une facturation annuelle supérieure à cette somme, le Club ASB devra rembourser ce dépassement.

Après calculs, la commune de Boucé a réglé 755,05 Euros d'électricité pour le stade en 2017. Or, l'association A.S.B. avait déjà remboursé 2 factures EDF pour un montant de 377,71 Euros en début d'année 2017.

Le montant total annuel n'ayant pas été atteint (1 000 Euros), le conseil municipal autorise le Maire à verser un complément de subvention à cette association pour un montant de 380,00 Euros.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE**

Par délibérations des 26 Juin 2017 et 25 Septembre 2017, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à un syndicat mixte, le Sictom Sud Allier, pour exercer la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés » sur le périmètre des 13 communes du secteur du Donjon à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Conformément à l'article L.5214-27 du CGCT, l'adhésion du nouvel EPCI au Sictom Sud Allier est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord à l'adhésion de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au Sictom Sud Allier.

### **VENTE DE FERRAILLE SUITE A DÉMONTAGE DU PLATEAU AU POIDS PUBLIC**

Dans le cadre de l'aménagement de l'ancien poids public en sanitaires et suite au démontage du plateau extérieur de ce bâtiment, la ferraille ainsi récupérée a été cédée à une entreprise spécialisée.

Les 420 kgs de ferraille vendue rapportent à la commune de Boucé la somme de 37,80 Euros.

Le conseil municipal demande au Maire d'établir un titre de recette pour ce montant à la Société CHRISTOM Récupération basée à Saint Loup (03).

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications route de Tréteau.** Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'estimation des travaux proposée par le SDE03 concernant :

- l'enfouissement des réseaux électriques pour un montant 20 000 euros dont 4 000 euros à la charge de la commune
- l'enfouissement du réseau de télécommunications télécom pour un montant de 25 000 euros dont 12 500 euros à la charge de la commune.

Ces dépenses seront à inscrire au budget 2018 en section de fonctionnement et, selon les crédits disponibles, seront payées sans étalement.

**Étang communal – saison de pêche 2018** : la saison de pêche à l'étang communal du Moulin de la Presle débutera le Samedi 3 Mars 2018.

**Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire** : Les communes qui ont un projet d'aménagement paysager peuvent le soumettre à la communauté de communes pour qu'il soit réalisé par un chantier d'insertion. Une réflexion sera menée pour un éventuel aménagement au lavoir et/ou à l'étang.

**La prochaine réunion du conseil municipal** se tiendra Jeudi 29 Mars 2018 à 20h00.